

Sollies-Toucas, le 11 janvier 2022

Monsieur Michel MIGLIACCIO
Président OCCE 83

A
Mesdames et Messieurs les Mandataires
Des Coopératives Scolaires et Foyers Coopératifs

Objet : Convocation A. G

Mesdames et Messieurs les Mandataires des Coopératives Scolaires et Foyers Coopératifs,
Je vous prie de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra

**Le Mercredi 2 mars 2022
De 9h30 – 11h30
A la salle de conférence du « Moulin Arnaud »
Place Clément BALESTRA 83210 SOLLIES TOUCAS**

 **Ordre du Jour : de 9h30 à 11h30**

- *Approbation du Procès-Verbal de l'A.G. du 03/03/2021,*
- *Rapport Moral du Président,*
- *Rapport d'Activités,*
- *Rapport Financier 2021 : Rapport et Approbation des Comptes Annuels de l'exercice clos le 31/08/21, Rapport du Commissaire aux Comptes, Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/21,*
- *Projets d'Activités 2021/2022 et perspectives des mandataires pour le Projet d'Activités 2022/2023,*
- *Projet du budget 2021/2022,*
- *Perspectives cotisations 2022/2023,*
- *Renouvellement du CAD.*

 **11H30 Un apéritif coopératif sera offert à l'issue l'Assemblée Générale.**

 **de 13H30 à 15h00 : Animation théâtrale coopérative autour de Julos Beaucarne.**

Michel MIGLIACCIO,
Président OCCE 83



Nota Bene : Toutefois si le quorum n'était pas atteint, une autre Assemblée Générale serait convoquée le même jour à 11h45 avec le même ordre du jour.